

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Arrête

Vu le code de l'éducation et notamment son article D719-3 ;
 Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie en vigueur ;
 Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie en vigueur ;
 Vu l'Arrêté n°2564/2024/ELEC du 10 juin 2024 portant résultats des élections ;
 Vu la délibération n°2673/2024/ELEC du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024 portant désignation des membres au CEC ;
 Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2923/2025/ELEC du 13 novembre 2025 portant renouvellement au sein des commissions.

ARTICLE 1 : le Comité Électoral Consultatif est composé comme suit :

Président : LAGES DOS SANTOS Pedro	Président de l'Université Le Havre Normandie
DERVILLERS Guyonne	Représentante de la Rectrice de l'Académie de Normandie
AFIOUNI Nada	Représentante des enseignants
ROY Jean-Marc	Représentant des enseignants
DYCK Vinayagamourthy	Représentant des personnels BIATSS
LANGLOIS Emeline	Représentante des personnels BIATSS
BENTO DA COSTA Lucas	Représentant des étudiants
DUPUIS Laura	Représentante des étudiants
DEPORTE Perrine	Directrice de la DAJ
INVITÉS	
DUTHIL Fanny	Doyen de la Faculté des affaires internationales
DUFLO Hugues	Directeur de l'Institut universitaire de technologie
DOS SANTOS Andrea-Cynthia	Directrice de l'Institut supérieur des études logistiques
FRANKLIN Hervé	Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
JAMBU Jérôme	Directeur de l'UFR Humanités & Sociétés
CHEVALLEREAU Yann	Directeur Général des Services
LEPINE Matthias	Vice-Président Étudiant du Conseil d'Administration
FLEURY VASTRA Ylona	Vice-Présidente Étudiante du Conseil Académique

ARTICLE 2 : Les membres de la Direction des Affaires Juridiques sont invités permanents au sein du CEC. Le président de la commission peut inviter toute personne concernée par l'ordre du jour. Les Vice-présidents de l'établissement sont invités permanents de la commission.

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté figurera sur le site internet de l'établissement.

Le Havre, le 13 janvier 2026

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

M. Pedro LAGES DOS SANTOS



UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS